



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Geffosse, également convoqué par le maire, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel Neveu, Maire.

Etaient présents : NEVEU Michel, RENOUF Jacques, LEFRANCOIS Christine, BOULANG Jean-Pierre, LE DUC Isabelle, Laurent GIARD, DETOURNE Nicolas, HEBERT Nathalie, MAUDUIT Caroline, LEMIERE Olivier, RUaults Jacques.

Secrétaire de séance : Caroline MAUDUIT

DEMANDE DE SUBVENTION « ESPoir SPORTIF DE L'AY »

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 160 € (40 € par enfant), concernant la présence de quatre jeunes de Geffosse inscrits dans le club.

ENTRETIEN DES ITINERAIRES DE RANDONNEES PEDESTRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu la demande présentée par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Suite d'un temps d'échange entre la mairie de Geffosse et le service mobilité de la COCM le 28 octobre 2025

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'entretien des chemins d'intérêt communautaire envoyé par mail le 29 octobre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la version finale de la convention d'entretien des chemins d'intérêt communautaire produite par la COCM

PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

Selon les dispositions de l'article L827-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer dans le domaine de la santé et de la prévoyance au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents, fonctionnaires ou non titulaires, choisissent de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 15 euros par agent et 15 € par enfant à charge pour le risque santé et à 7 euros par agent pour le risque prévoyance. (Montants minimaux). La participation sera versée directement à l'agent.

TARIFS COMMUNAUX à compter du 1^{er} janvier 2026

CIMETIERE Les tarifs sont reconduits. A savoir :

Concession 30 ans : 180 € (renouvelable)

Concession 50 ans : 300 € (renouvelable)

Colombarium 30 ans : 500 € (renouvelable)

Colombarium 50 ans : 750 € (renouvelable)

Cavurne (caveau urne) 1 m2 30 ans : 120 € (renouvelable)

Cavurne (caveau urne) 1 m2 50 ans : 200 € (renouvelable)

Une case au colombarium peut contenir 3 urnes, une cavurne peut en contenir 4.

LOCATION SALLE LEOPOLD MARIE

Week-end : 100 €

1 journée (sauf samedi dimanche) : 60 €

1 réunion (soirée – hors associations communales) : 30 €

Vin d'honneur : 20 €

Caution : 500 € - acompte : 50 € - Assurance responsabilité civile exigée.

RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Après étude par le CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) des dossiers de candidatures des architectes, maîtres d'œuvres, le conseil municipal retient la candidature de l'agence DESHEULLES d'Agon-Coutainville (17 rue des Peupliers)), pour un montant d'honoraires de 20 500 € TTC.

CAMPING

Les tarifs 2025 sont reconduits.

LOCATION DU MOBIL-HOME COMMUNAL

Basse saison (mars – avril – octobre) * : 250 € / semaine

Moyenne saison (mai – juin – septembre) : 350 € / semaine

Haute saison (juillet – août) : 400 € / semaine

*. Si une semaine de location chevauche deux mois différents, le tarif appliqué est celui du 1^{er} jour de la semaine.

JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Jugement du tribunal administratif de Caen du 21 novembre 2025 concernant le recours formulé à l'encontre de la délibération du conseil municipal de Geffosse du 7 juin 2022 : abandon de l'assainissement collectif partiel du bourg.

En résumé, le tribunal décide :

- L'irrecevabilité partielle de la demande du collectif « habitants du bourg » pour le dépassement du délai de recours
- La recevabilité du recours des époux LESIGNE-CHEVALIER et M. Jean-François LESIGNE
- L'annulation de la décision du Conseil municipal en date du 7 juin 2022

Le versement d'une somme globale de 2000 € par la commune de Geffosse à M. Jacques CHEVALIER, Mme Isabelle LESIGNE, M. Jean-François LESIGNE (art 761-1 du code de justice administrative).

MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal demande à Monsieur le maire de poursuivre l'étude en cours, conduisant après enquête publique, à passer l'ensemble de la commune en assainissement individuel.

RECENSEMENT DE LA POPULATION ENTRE LE 15 JANVIER ET LE 14 FEVRIER 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à la majorité, l'indemnité de l'agent recenseur à 820 €, plus une indemnité kilométrique de 220 €.

Au coordonnateur, une indemnité kilométrique de 220 € sera attribuée.

Madame Claudine HELAINE, agent recenseur fera une distribution des imprimés dans les boites aux lettres début janvier 2026.

INFORMATIONS DIVERSES

Vœux du Maire : samedi 17 janvier 2026 à 11 heures dans la salle Capitaine Lenoir (mairie).

Repas intergénérationnel de Noël du jeudi 18 décembre 2025. Inscriptions avant le 8 décembre 2025

Ateliers « mémoire tonique » : en 4 séances seront proposés à partir de janvier 2026 par le service séniors de la COCM.

*Joyeuses
fêtes!*

